



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 12 octobre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)
Président par intérim du Comité consultatif
pour les questions administratives et budgétaires : M. Saha

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 132 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-54591 (F)



Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/60/5/Add.5, A/60/113, A/60/387)

1. **M. Hillman** (États-Unis d'Amérique), se référant au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/60/5/Add.5), dit que les États-Unis, s'ils ne minimisent pas l'importance des mesures qu'a prises le Haut Commissariat au mois de juin pour stabiliser ses finances, estiment pourtant qu'il doit aller plus loin, afin d'éviter de compromettre son avenir en continuant de puiser dans ses réserves. Le montant du passif non provisionné correspondant aux prestations payables à la cessation de service et après le départ à la retraite est préoccupant. Des engagements à long terme de 336 millions de dollars représentent une charge énorme pour une organisation financée au moyen de contributions volontaires, et pourraient avoir des conséquences désastreuses. La délégation américaine attend avec intérêt les mesures que prendront le Haut Commissariat et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

2. En ce qui concerne l'augmentation spectaculaire des dépenses de personnel (21,7 %) mentionnée au paragraphe 50 du chapitre II du rapport, il faudrait préciser quelle proportion de cette hausse est imputable aux divers facteurs évoqués. La délégation américaine a été surprise de lire au paragraphe 88 que les décisions concernant les placements et la gestion de trésorerie n'étaient pas prises par deux entités distinctes. Le Haut Commissariat doit immédiatement remédier à cette situation, y compris en répartissant les fonctions relatives aux comptes bancaires entre la section des finances et la Trésorerie, comme cela est recommandé aux paragraphes 90 et 91 du rapport.

3. Les cas de fraude et de présomption de fraude qui ont été signalés au Comité des commissaires aux comptes sont inquiétants. Il serait souhaitable que des renseignements soient communiqués sur les mesures que le Haut Commissariat a prises ou prévoit d'adopter et que l'on indique où en est la question des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux.

4. Passant au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations

relatives à l'exercice biennal 2002-2003 (A/60/113), le Représentant des États-Unis dit que l'efficacité des contrôles est subordonnée à l'application intégrale des précédentes recommandations. Il faut donc se féliciter du bilan qu'a dressé le Comité des efforts déployés par 15 organisations pour appliquer ces recommandations. La délégation américaine salue le taux d'application de 46 % atteint au cours des trois derniers exercices biennaux en dépit de la multiplication des recommandations, mais elle est préoccupée par l'augmentation du nombre de recommandations qui n'ont pas du tout été appliquées. Elle se rallie au Comité pour demander aux organisations concernées de redoubler d'efforts dans ce sens. Dans sa résolution 52/212 B, l'Assemblée générale a approuvé les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations. D'autres améliorations sont nécessaires et le Secrétaire général doit examiner attentivement le rôle que jouerait le comité consultatif de contrôle indépendant qu'il est proposé de créer. Il serait bon que le Comité donne son avis sur la question.

5. Comme le Comité, les États-Unis jugent préoccupant qu'aucun inventaire physique n'ait été réalisé à l'Office des Nations Unies à Vienne depuis avril 2004 (par. 46 du rapport) et ils souhaitent savoir quand le Secrétariat entend donner suite aux recommandations du Comité à ce sujet. Ils appuient fermement la recommandation faite au Secrétariat de mettre rapidement en œuvre des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption (par. 137). Ils ont été surpris d'apprendre qu'en ce qui concerne le Programme des Nations Unies pour l'environnement, il y a encore un écart de plus de six millions de dollars entre l'état récapitulatif des stocks et le rapport d'inventaire physique (par. 501). Ils voudraient savoir où en est le rapprochement qui devrait être achevé fin 2005.

6. Les États-Unis partagent nombre des préoccupations du Comité concernant le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, notamment celle qui a trait à la persistance du risque de dépassement du budget. Ils voudraient savoir comment ce problème va être traité (par. 616) et disposer de plus amples renseignements sur l'intégrité des données financières (par. 631) et les prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 645).

7. **M. Ammar** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que sa délégation accueille favorablement les recommandations du Comité sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que le rapport et les recommandations connexes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui figurent dans le document A/60/387. Il faut instaurer plus de transparence à tous les stades de la mise en œuvre des recommandations, car l'inobservation des règles est toujours un grave problème. Le taux d'application de 46 % est appréciable, mais il faut que toutes les recommandations du Comité soient mises en œuvre rapidement. La délégation libyenne déplore la publication tardive des rapports, qui n'a pas permis de les examiner comme il aurait fallu.

8. **M. Al-Batawi** (Iraq) dit que sa délégation regrette elle aussi que les documents soient parus tardivement. Elle apprécie toutefois que le Comité des commissaires aux comptes ait présenté trois rapports dans un document unique, conformément aux recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif. Il faut effectivement saluer le taux d'application de 46 % et il est encourageant que 235 recommandations aient été mises en œuvre. Il est toutefois nécessaire de surveiller de près les mesures prises pour appliquer les 44 recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, et il serait bon d'indiquer les raisons de ce retard.

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/60/346)

9. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/60/346), dit que la section I du document s'ouvre sur un état des lieux établi à partir de l'auto-évaluation réalisée en 2004 par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). On travaille actuellement à la réalisation des trois objectifs clefs dégagés (décrits au paragraphe 2 du rapport). Il est particulièrement important pour le BSCI de pouvoir exercer ses attributions en toute indépendance comme le prévoit son mandat, et selon les meilleures pratiques suivies par les organes de contrôle. La section I comporte aussi des données statistiques sur l'application des recommandations du Bureau, d'un point de vue quantitatif. Quelque 36 % des 2 167

recommandations formulées pendant la période considérée ont été qualifiées essentielles pour l'Organisation. Le nombre de recommandations formulées a augmenté de 43 % en raison de la multiplication des activités de contrôle. Au 30 juin 2005, environ 50 % de l'ensemble des recommandations et 43 % des recommandations essentielles avaient déjà été appliquées. L'annexe II contient des informations sur les recommandations essentielles formulées avant juillet 2004 et dont la mise en œuvre n'était pas achevée en juin 2005. L'application intégrale des recommandations du BSCI permettrait de réaliser des économies et d'effectuer des recouvrements pour un montant total d'environ 35,1 millions de dollars. Les sommes effectivement économisées ou recouvrées se chiffrent à 18 millions de dollars, y compris celles enregistrées au cours de la période considérée mais qui découlent de recommandations antérieures. À l'annexe III, il est expliqué comment le Bureau procède pour mesurer les incidences des économies réalisées grâce à ses recommandations.

10. La section II est organisée autour des secteurs à risque identifiés par le BSCI pour 2005. Le Bureau fournit en outre une évaluation des audits menés auprès de trois grands clients (le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la Commission d'indemnisation des Nations Unies). Il évalue aussi les risques inhérents aux opérations de secours consécutives au tsunami et définit des mesures propres à améliorer l'administration et la coordination des opérations de secours menées par les organismes des Nations Unies.

11. Les enquêtes portant sur les opérations de maintien de la paix ont révélé des cas graves d'exploitation et d'abus sexuels et mis en lumière la nécessité de renforcer les moyens de prévention et de détection. Des ressources supplémentaires ont été allouées au Bureau, pour lui permettre d'enquêter rapidement sur ces affaires, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et les pays qui fournissent des contingents. Le Bureau a aussi enquêté sur les activités d'achat des missions de maintien de la paix et les risques que comportent les gros travaux de construction et les activités de gestion des installations prévus par le Plan-cadre d'équipement, ainsi que sur les allégations de corruption portées contre des fonctionnaires de l'ONU, sur les moyens d'amener les responsables de vols au

préjudice de l'Organisation à répondre de leurs actes, et sur la collusion entre fonctionnaires de l'ONU et fournisseurs.

12. La section III met en lumière les activités stratégiques actuelles du Bureau, qui continue de prendre des mesures pour améliorer ses services et approuve sans réserve l'évaluation externe du système d'audit et de contrôle de l'Organisation demandée dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

13. **M. Yoo** Dae-jong (République de Corée) dit que sa délégation a pris note du rôle important du BSCI, dont les recommandations devraient permettre d'économiser 35 millions de dollars, dont 18 millions qui se sont déjà concrétisés.

14. La résolution 59/272 de l'Assemblée générale, l'auto-évaluation menée par le Bureau en 2004, la Commission d'enquête indépendante présidée par Paul Volcker et le Document final du Sommet mondial de 2005 concluent tous à la nécessité de renforcer l'indépendance du BSCI et de donner au Bureau les moyens de mener à bien sa mission. La situation fragile que connaît actuellement le Bureau donne un caractère d'urgence à la nécessité d'assurer son indépendance opérationnelle. Il faut que le Secrétaire général formule au plus tôt des recommandations sur la question, avant la fin de la session en cours, comme le requiert le document final.

15. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, le BSCI contrôle régulièrement son cadre de gestion des risques afin d'axer ses ressources sur les domaines les plus sujets aux erreurs de gestion. La délégation de la République de Corée aimerait savoir comment les effectifs et les ressources ont été réaffectés lorsque les secteurs à risque ont été révisés. Elle prie en outre la Secrétaire générale adjointe d'exercer dûment son autorité en s'assurant que ces réaffectations sont effectuées efficacement. Étant donné que le Bureau exerce ses trois principales fonctions (qui suivent sa répartition interne des tâches, à savoir audit et contrôle/évaluation/conseils de gestion et investigations) dans le monde entier, il est indispensable de veiller à ce que les chaînes de commandement soient fermement établies et à ce que le Bureau maintienne sa fonction de direction au Siège. La délégation espère que les enseignements tirés des audits et des enquêtes seront communiqués aux différentes divisions du BSCI et exploitées à des fins

de consultation et de formation dans toute l'Organisation.

16. **M^{me} Kuroda** (Japon) dit que s'il est louable que pratiquement la moitié des 2 167 recommandations formulées en 2004 et 2005 aient été appliquées, il ne faut cependant ménager aucun effort pour mettre en œuvre celles qui restent, en particulier les « recommandations essentielles » (par. 11 du rapport). Sa délégation se félicite de ce que les informations données à l'annexe IV accentueront la transparence et la responsabilisation au niveau des opérations du Bureau. Elle attend de ce dernier qu'il contribue activement à l'amélioration de la gestion, de la transparence et de la responsabilisation de l'Organisation et qu'il montre l'exemple à cet égard.

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 132 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (suite)

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/60/120)

17. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne), présentant le rapport du BSCI sur l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (A/60/120), évoque les trois objectifs de cette inspection : examiner et évaluer dans quelle mesure les bureaux s'acquittent de leur mandat, conformément à la résolution 828 (XXXII) de la Commission, déterminer s'il existe des mécanismes efficaces de coordination entre les bureaux, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les communautés économiques régionales, et évaluer la situation de la gestion dans chaque bureau sous-régional.

18. Les bureaux sous-régionaux constituent un élément essentiel de la CEA : les analyses qu'ils font, au niveau sous-régional, des situations et des questions facilitent les débats de politique générale. Ils ne tiennent toutefois que partiellement leur rôle de facilitateurs de la coopération et de l'intégration économiques au niveau sous-régional et de lieux de

concertation sur les politiques, et de l'avis du BSCI, ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour pouvoir exercer les fonctions essentielles que leur confère leur mandat. L'inspection a en outre révélé que leur rôle effectif dans l'offre d'analyses des politiques et d'une assistance technique n'est pas clair, que leur rayon d'action dans les sous-régions est limité, que c'est au coup par coup qu'ils échangent des connaissances techniques et des informations sur les meilleures pratiques et que les services d'appui assurés par la CEA sont insuffisants. En retour, cela affaiblit la capacité des bureaux sous-régionaux à fournir un appui aux communautés économiques régionales. On pourrait toutefois renforcer leur impact en ciblant mieux la programmation de leurs activités, en diffusant l'information grâce à des moyens plus perfectionnés, en particulier électroniques, et en améliorant la coordination, tant horizontale que verticale.

19. Le BSCI pense que les bureaux sous-régionaux devraient établir une corrélation plus étroite entre les compétences de leur personnel et les priorités sous-régionales et maintenir systématiquement leurs effectifs au niveau prévu dans leurs budgets. Il faudrait mettre en place des dispositifs fiables permettant d'assurer la coopération et la coordination entre ces bureaux et entre eux et le siège de la CEA, et renforcer l'appui administratif qui leur est fourni. L'esprit d'initiative, une approche souple et l'esprit d'équipe dans un cadre multidisciplinaire devraient être encouragés, l'exécution des programmes devrait être examinée périodiquement et surtout, il faudrait accroître les ressources opérationnelles des bureaux ainsi que leur capacité technologique en matière d'informatique et de télématique.

20. À l'issue de l'inspection, le BSCI a formulé 15 recommandations qui tendent à améliorer l'efficacité des bureaux sous-régionaux en matière d'exécution des programmes, à renforcer leurs capacités et à améliorer la coordination et la collaboration aussi bien entre eux qu'avec les divisions organiques de la Commission, à dynamiser leur action dans les différentes sous-régions et à les rendre plus utiles pour les organismes de développement des Nations Unies dans les sous-régions. Il est encourageant que les responsables de l'administration de la Commission, dont les observations sur le projet de rapport ont été prises en compte lors de l'élaboration du rapport final, se soient engagés à donner suite à toutes les recommandations.

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/60/312 et A/60/418)

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies (A/60/342 et A/60/418)

21. **M^{me} Hurtz-Soyka** (Bureau du Secrétaire général adjoint, Département de la gestion) présente le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/60/312), établi conformément à la résolution 59/272 de l'Assemblée générale. Les mesures sont réparties par thèmes, à savoir le renforcement du dispositif de responsabilisation, le renforcement des moyens de contrôle, les mesures visant à assurer le respect des règles d'éthique professionnelle et le renforcement de la transparence. Le rapport évoque aussi les mesures prises pour préciser les délais d'application des recommandations émises par les organes de contrôle, et contient une analyse menée par le Secrétariat sur le fonctionnement des comités d'audit.

22. Le rapport indique l'état d'avancement de ces initiatives au mois de juillet 2005. Le remplacement du Groupe de suivi des responsabilités par le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, l'amélioration du processus décisionnaire au niveau de la haute direction et l'institution de programmes obligatoires d'orientation à l'intention des hauts fonctionnaires font partie des mesures qui ont été adoptées pour renforcer le dispositif de responsabilisation. Le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires permettra de renforcer le système

interne de responsabilisation pour les directeurs de programme, s'agissant notamment de leur responsabilité en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans leurs plans de gestion des ressources humaines. Les deux nouveaux comités exécutifs que sont le Comité de gestion et le Comité des politiques se réunissent régulièrement. En plus de déterminer les responsabilités dans le cadre de missions essentielles, ils en assurent le suivi dans des délais rapides. L'annexe I du rapport montre comment ces mécanismes s'inscrivent dans le dispositif global de responsabilisation.

23. Le rapport met aussi en lumière les mesures qui sont prises pour faire prévaloir les règles d'éthique professionnelle. Le Secrétaire général a annoncé son intention de créer un Bureau de déontologie, au sujet duquel des renseignements supplémentaires seront communiqués ultérieurement. Le Bureau sera chargé de mettre en œuvre, à l'échelle du système, un code d'éthique professionnelle applicable à tous les fonctionnaires des Nations Unies. Le renforcement des obligations de déclaration de situation financière des hauts fonctionnaires, une meilleure protection des fonctionnaires qui signalent des malversations, des irrégularités ou des manquements aux normes de conduite et le renforcement des codes de conduite et des règles visant à prévenir les conflits d'intérêts sont autant de mesures qui vont dans le même sens.

24. Présentant le rapport du Secrétaire général sur la contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, et le plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies (A/60/342), M^{me} Hurtz-Soyka dit que la première partie du rapport porte sur les 23 améliorations qui ont été apportées par le Département aux méthodes de gestion et ont permis de rendre les procédures financières et administratives plus efficaces ou plus productives entre janvier 2003 et juin 2005. Trois grands domaines sont évoqués, à savoir les services d'appui centralisés, la gestion des ressources humaines et la gestion financière et budgétaire. L'application pratique de ces mesures est décrite de manière à mettre en évidence les avantages qu'elles présentent.

25. La deuxième partie du rapport intéresse les mesures prises pour réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie, notamment

l'introduction de calendriers d'application. Le Département a mis en œuvre ces mesures conformément aux recommandations pertinentes du BSCI. Des projets ont été entrepris en vue de rationaliser le système de demande de remboursement des frais de voyage, d'informatiser l'administration de l'indemnité pour charges de famille et de l'indemnité pour frais d'études, d'instaurer un système d'autocertification de l'allocation-logement et des indemnités pour charges de famille, et de créer un registre central des systèmes informatiques.

26. Ces mesures ne représentent que les prémices du processus. Le Département pense identifier plusieurs autres domaines dans lesquels des redondances pourront être supprimées. Parallèlement, d'importants progrès ont été accomplis. Toutefois, les décisions figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 auront des répercussions sur le nombre des questions abordées dans le rapport. M^{me} Hurtz-Soyka donne à la Cinquième Commission l'assurance que le Secrétariat appuie sans réserve l'amélioration des méthodes de gestion et le renforcement de la responsabilisation dans toute l'Organisation, dans le but d'accroître la responsabilisation, la transparence et la productivité à l'ONU.

27. **M. Saha** (Président par intérim du Comité consultatif) dit que la responsabilisation est le principal cheval de bataille du Comité. Le rapport du Secrétaire général (A/60/312) remonte à quelques mois et il a en grande partie été rendu caduc par les événements, notamment le Sommet mondial de 2005.

28. Dans son rapport (A/60/418), le Comité consultatif soulève plusieurs questions concernant la création du Comité de contrôle de l'ONU. Il faudra réexaminer son mandat, sa composition et ses méthodes de travail à la lumière des décisions que prendra l'Assemblée générale sur les suites à donner au Document final du Sommet mondial. Quant à la contribution du Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion, le Comité consultatif constate un manque flagrant de quantification, en particulier en ce qui concerne l'incidence des mesures prises. Il attire l'attention sur les observations qu'il a faites dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 (A/60/7, chap. II, par. VIII.10), concernant l'importance de la politique de gestion.

29. En ce qui concerne le « plan assorti d'un calendrier précis », le Secrétaire général, dans le rapport, se contente de faire le point de certaines questions soulevées par le BSCI, au lieu d'indiquer la marche à suivre pour appliquer dans toute l'Organisation une approche visant à supprimer les redondances, ou d'examiner des méthodes et procédures de travail. Il faudra présenter un rapport de suivi exhaustif à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

30. **M^{me} Galvez** (Royaume-Uni), prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) ainsi que de l'Islande, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit qu'il est grand temps de prendre des mesures efficaces pour favoriser la transparence dans l'Organisation des Nations Unies. L'Union européenne salue les efforts qui ont été faits mais demande de plus amples informations sur les délais spécifiques fixés pour l'exécution de toutes les mesures décrites et sur les mécanismes visant à garantir leur application, tant au Secrétariat que dans l'ensemble du système des Nations Unies. Parce que pour garantir la responsabilisation, il est indispensable que la direction participe à l'évaluation et au suivi de l'exécution et des résultats des programmes, l'Union européenne se réjouit de la création du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, du Comité des politiques et du Comité de contrôle de l'ONU. Elle apprécie aussi l'importance accordée à une formation appropriée des hauts responsables des missions, qui devrait être étendue à tous les fonctionnaires de rang supérieur du Secrétariat et comprendre des conseils sur le rôle que doivent jouer les dirigeants pour assurer une bonne gestion des ressources financières et humaines. En ce qui concerne la transparence des processus de sélection et de nomination des fonctionnaires de rang supérieur, M^{me} Galvez demande si le processus décrit aux paragraphes 53 et 54 du rapport du Secrétaire général (A/60/312), qui a apparemment été suivi récemment lors de la sélection de deux hauts fonctionnaires, s'applique à tous les secrétaires généraux adjoints, sous-secrétaires généraux, représentants spéciaux et responsables de missions.

31. Pour ce qui est du respect de l'éthique professionnelle, l'Union européenne estime que les règles les plus rigoureuses concernant les obligations de déclaration de situation financière devraient s'appliquer à l'ensemble du personnel du BSCI et du Service des achats ainsi qu'à tous les membres du Département de la gestion ou des missions chargés de prendre des décisions d'ordre financier, y compris les fonctionnaires de rang inférieur à D-1. En outre, la politique de lutte contre la fraude et la corruption devrait être mise en œuvre rapidement. Ce point a été soulevé par le Comité des commissaires aux comptes en 2004 et il est temps d'agir.

32. En ce qui concerne le renforcement du contrôle, l'Union européenne aurait aimé une analyse plus approfondie des types de comité existant dans d'autres organisations, assortie d'informations sur l'éventail de responsabilités qui leur sont confiées. Elle fera part ultérieurement de sa position sur la nécessité de créer un comité de contrôle indépendant, extérieur au Secrétariat, qui viendrait compléter le Comité de contrôle de l'ONU et aiderait le Secrétaire général à s'assurer que les directeurs de programme suivent les recommandations des organes de contrôle. Il faut accélérer le processus de mise en œuvre et le Comité de contrôle sera un outil utile pour ce faire. À cet égard, l'Union européenne convient avec le Comité consultatif qu'il n'est pas opportun qu'un comité interne détermine les priorités ou les plans de travail des organes de contrôle, étant donné que cela pourrait engendrer des conflits d'intérêts. Le Secrétariat devrait davantage tenir compte des préoccupations du Comité consultatif concernant l'indépendance des membres du Comité de contrôle. En tout état de cause, il serait utile d'établir une distinction plus claire entre le Comité de contrôle de l'ONU et le comité externe qu'il est proposé de créer, qui servirait d'intermédiaire entre le Secrétariat et les États Membres. La similitude des noms est déjà à elle seule source de confusion.

33. L'Union européenne accueille favorablement le rapport publié sous la cote A/60/342 et espère que de tels rapports seront régulièrement présentés à la Cinquième Commission. Ce document ne comporte toutefois aucune étude d'impact et les méthodes de gestion décrites semblent presque toutes se rapporter à l'informatisation de certains processus. On peut améliorer la gestion d'autres façons : en réaffectant des ressources sous-exploitées à des domaines où le volume de travail est plus important, en créant des

réseaux virtuels de spécialistes, en mettant en commun les meilleures pratiques ou encore en déterminant dans quels domaines les méthodes de travail peuvent être améliorées dans tout le système des Nations Unies. À cet égard, il serait intéressant de connaître l'avis du Secrétaire général et de ses collaborateurs sur le rôle que pourrait jouer le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

34. Le rapport du BSCI (A/60/120) est extrêmement préoccupant, car il dresse toute une liste de défaillances. Les bureaux sous-régionaux de la CEA, à qui sont consacrés 25 % du budget ordinaire de la Commission, sont censés jouer un rôle déterminant en aidant la Commission à atteindre ses objectifs aux échelons sous-régional et national. Or, le siège de la CEA semble bien en peine de donner à ces bureaux une orientation stratégique sur la contribution qu'ils doivent apporter à l'exécution des programmes. L'argent des États Membres est bien mal employé et une pièce maîtresse du programme mis en œuvre par l'Organisation en faveur du développement de l'Afrique ne parvient pas à servir les intérêts des pays concernés. Il est inquiétant de constater combien le personnel des bureaux manque de compétences spécialisées et d'expérience opérationnelle. La représentante du Royaume-Uni se demande, à ce propos, quels critères régissent le recrutement et s'il existe des programmes de formation visant à renforcer les capacités du personnel. Le BSCI a constaté que les bureaux ne bénéficient pratiquement pas de ressources extrabudgétaires, et que de toute façon ces ressources ne pouvaient être mises à profit que si le personnel disposait d'une expérience opérationnelle. L'Union européenne fera part de ses préoccupations plus en détail lors de consultations officieuses, afin de s'assurer que des mesures sont prises pour remettre le programme sur les rails. Par ailleurs, comme le rapport traite de la gestion des programmes, et non pas tant des pratiques administratives et de l'efficacité, il devrait être examiné au titre d'un autre point de l'ordre du jour, éventuellement en même temps que le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de son audit de la gestion des commissions régionales (A/60/378).

35. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande), prenant également la parole au nom de l'Australie et du Canada, dit que le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des

Nations Unies (A/60/312) contient une liste louable de mesures qui ont été prises avant l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, et qui devraient contribuer à raviver la confiance du public dans l'Organisation. Il salue ainsi le fait que le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires a un rôle mieux défini et s'intéresse aux résultats individuels des cadres supérieurs. À des responsabilités et des résultats attendus clairement définis à tous les niveaux, il faut associer des mécanismes visant à garantir que les mauvais résultats seront sanctionnés. Étant donné qu'un dispositif de contrôle efficace fait partie intégrante de la chaîne de responsabilité, le BSCI devrait être renforcé et le système de contrôle de l'Organisation soumis à une évaluation externe indépendante, comme convenu pendant le Sommet.

36. Le rapport publié sous la cote A/60/342 ne répond pas pleinement à ce qui a été demandé. Il renseigne sur les mesures qu'ont prises certains directeurs dans le Département de la gestion mais ne dit rien de ce que le Département fait ou devrait faire pour développer et promouvoir les bonnes méthodes de gestion dans tout le Secrétariat. Pourtant, c'est à cette fin que le Bureau de la politique de gestion a été créé. Il faudrait mieux quantifier l'incidence des mesures prises par le Département. Les améliorations de l'efficacité devraient être mesurées en termes réels. Quant au plan assorti d'un calendrier précis, le rapport ne fait que résumer l'état d'avancement de certaines des questions soulevées deux années auparavant à l'occasion de l'étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques (A/58/211). Le Secrétaire général doit étoffer ce plan pendant l'année à venir.

37. **M. Kozaki** (Japon), évoquant le rapport du Secrétaire général sur les mesures de responsabilisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/60/312), dit que la création du Comité de contrôle de l'ONU, conformément à la résolution 59/272 de l'Assemblée générale, constitue une mesure positive. Il déplore toutefois que rien n'ait été entrepris plus tôt, en dépit des appels urgents et unanimes des États Membres en faveur de la création d'un mécanisme opérationnel chargé de veiller à ce que les recommandations des organes de contrôle soient mises en œuvre intégralement et rapidement. Les groupes de travail constitués par le passé n'ont pas débouché sur

des résultats tangibles; on ne peut donc pas porter un jugement sur le nouveau comité tant qu'il n'aura pas commencé ses travaux. Les commentaires du Comité consultatif au sujet du Comité de contrôle sont pertinents mais les questions soulevées devraient être examinées dans le contexte global du Document final du Sommet mondial de 2005.

38. En ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur la contribution apportée par le Département de la gestion à l'amélioration des méthodes de gestion et le plan assorti d'un calendrier précis en vue de réduire les redondances, la complexité et la bureaucratie dans les opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies (A/60/342), la délégation japonaise attend avec intérêt d'en savoir plus sur les mesures qu'a adoptées le Département pour améliorer et réformer la gestion au Secrétariat. Elle déplore toutefois que le rapport n'évoque pas ces points, et qu'il n'expose pas clairement une approche volontariste ou une stratégie en liaison avec le plan. Il faudrait donc qu'un rapport complémentaire exhaustif, tenant pleinement compte des commentaires qui ont été faits, soit présenté dès que possible par l'intermédiaire du Comité consultatif. Il ne faut pas voir dans la présente intervention une critique mais plutôt un encouragement à l'heure où les attentes et les demandes des États Membres vont croissant.

La séance est levée à 11 h 25.